

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2023-67**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise STPE concernant des travaux d'aménagements de voiries, trottoirs et chaussées sur la rue Boucicaut à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement le stationnement et la circulation dans ce secteur,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du jeudi 23 février 2023 et jusqu'au lundi 31 juillet 2023, l'entreprise STPE réalisera des travaux d'aménagements de voiries, trottoirs et chaussées sur la rue Boucicaut à Tinquieux. Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La rue Boucicaut sera barrée. Une déviation sera potentiellement mise en place par la route de Soissons et par la rue Charles Boucton à Tinquieux. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise STPE sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise STPE.

Fait à Tinquieux le 20 février 2023.



Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ